

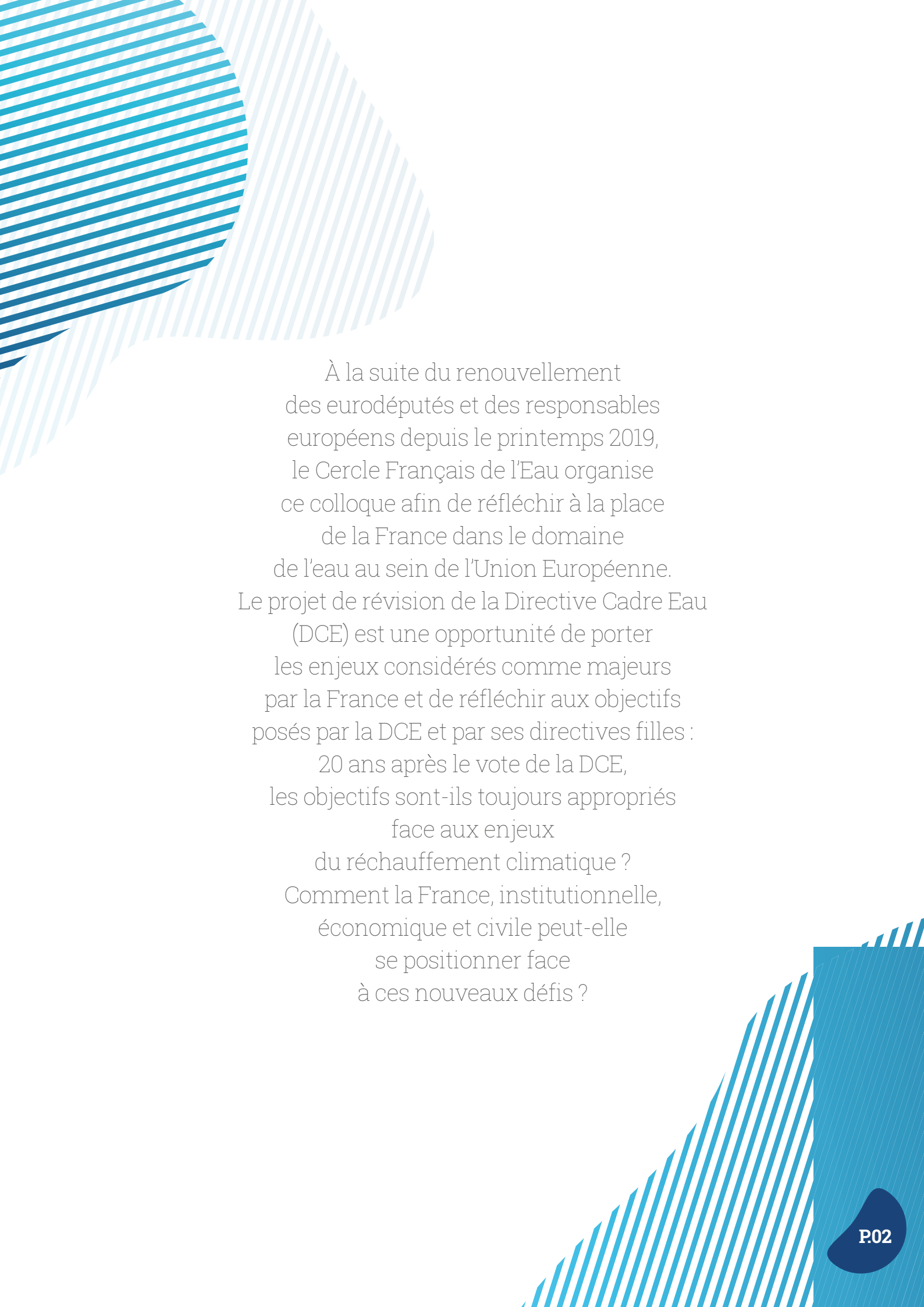
Révision de la politique européenne de l'eau : avec ou sans la France ?



Colloque du
14 novembre 2019



CERCLE
FRANÇAIS DE L'EAU



À la suite du renouvellement des eurodéputés et des responsables européens depuis le printemps 2019, le Cercle Français de l'Eau organise ce colloque afin de réfléchir à la place de la France dans le domaine de l'eau au sein de l'Union Européenne. Le projet de révision de la Directive Cadre Eau (DCE) est une opportunité de porter les enjeux considérés comme majeurs par la France et de réfléchir aux objectifs posés par la DCE et par ses directives filles :

20 ans après le vote de la DCE, les objectifs sont-ils toujours appropriés face aux enjeux du réchauffement climatique ?

Comment la France, institutionnelle, économique et civile peut-elle se positionner face à ces nouveaux défis ?



Sophie AUCONIE,
Députée de l'Indre-et-Loire

« La directive-cadre eau de 2000 a permis de vrais progrès : 80 % des populations européennes disposent aujourd'hui d'un moyen d'assainissement, et 85 % des eaux de baignade surveillées ont amélioré leur qualité. Cependant, nous mesurons combien le calendrier qui a été indiqué par rapport aux ambitions de cette directive n'était pas réaliste, et combien il me semble important et opportun de garder un très bon niveau d'ambition tout en regardant un calendrier plus réaliste. Il faut également que la directive-cadre eau, et c'est un avis personnel, prenne en

Accueil

considération la problématique du dérèglement climatique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est vraiment l'angle mort de cette directive-cadre eau. La ressource la plus impactée par le dérèglement climatique est la ressource eau, mais cela peut représenter également un véritable outil de lutte contre ce dérèglement climatique. Il faut donc que nous mettions en œuvre un certain nombre de mesures qui prendront en considération ce sujet. »



Le



Brice HUET,
Adjoint au directeur de l'Eau
et de la Biodiversité au Ministère
de la Transition écologique
et solidaire

Tout le monde a pris conscience pendant l'été, que nous arrivons à un moment de grande tension sur la ressource en eau.

Les différents décrets « sécheresse » qui ont émaillé la vie estivale d'un bon nombre de départements, et qui ont encore cours dans bon nombre d'entre eux, nous rappellent que nous devons repenser la politique de l'eau en intégrant un certain nombre de

facteurs nouveaux. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur de grands objectifs internationaux, notamment ceux de développement durable mis en avant par les Nations Unies, et également les mesures de lutte contre le changement climatique que l'on peut trouver dans l'Accord de Paris, qui nous donnent un véritable cadre de réflexion, avec l'objectif de concilier des mesures de court terme, ainsi que de plus long terme. Il faut que l'on sache se projeter assez loin : 2030, 2050, et pourquoi pas 2100. Nous arrivons à la fin d'un processus assez long qui a donné de nouvelles pistes de travail à l'ensemble des acteurs de la filière de l'eau, à savoir les assises de l'eau, qui se sont déroulées durant un an, entre 2018 et 2019.

La première séquence des Assises de l'eau consacrée au petit cycle, visait à renforcer la capacité de connaissances des services d'eau, libérer les capacités d'investissement, et investir de façon solidaire entre les territoires qui en ont le plus besoin, et ceux disposant de plus de ressources financières. La première optique est d'assurer une meilleure capacité d'ingénierie technique et juridique, et, bien entendu, d'améliorer le service rendu aux usagers.



Les enjeux à venir au niveau européen

Veronica MANFREDI,
Directrice « Qualité de la vie » (eau, air, industrie), DG Environnement auprès de la Commission européenne

La Présidente von der Leyer a annoncé sa volonté de mettre en œuvre un Green deal durant son mandat. Cela sera une législation européenne ambitieuse sur les climats, et la biodiversité qui doit être world leading grâce à un plan d'investissement pour une Europe durable.

Avec cette nouvelle politique, l'UE va être capable de mener les négociations mondiales en vue de la prochaine réunion de la Convention sur la biodiversité à Kunming, en Chine, en octobre 2020. Le Green Deal a pour ambition dans le domaine de l'eau d'aller vers un objectif de zéro pollution, tout en relançant un nouveau plan sur l'économie circulaire dont la commission Juncker avait publiée un rapport en mai 2019.

Tous les acteurs de l'eau ont pris conscience qu'il faut gérer l'eau de manière plus circulaire, et davantage récupérer les ressources. L'UE s'engage à les accompagner de manière à ce que la transition soit juste et ne laisse personne de côté.

Ce rapport intitulé, « Vers une Europe durable d'ici 2030 » a été réalisé en 2019 par la Commission. Il a analysé toutes les performances de tous les États membres européens dans leur capacité d'atteindre les objectifs de développements durables à l'échelle 2030. Il conclue que nous avons un bilan mitigé, avec de grandes réussites sur la santé, la protection de l'environnement, la santé humaine et du retard sur d'autres. Concernant la vie sous-marine, nous n'avons pas très bien avancé, que ce soit au regard des milieux marins ou des milieux aquatiques. Nous européens, nous pouvons être fiers d'avoir créé un système de gouvernance où tout le monde s'engage à essayer d'aller vers la même direction. Notre problème est marginal si nous le comparons au problème de manque d'accès à l'eau planétaire.

Nous savons en effet que si nous parvenons à

faire des progrès ici, cela nous permettra, à nous comme à nos entreprises, d'aider également le reste de la planète où les problèmes sont beaucoup plus sensibles.

Concernant le fitness check réalisé cette année sur la DCE et ses directives « filles », nous allons publier les résultats d'ici la fin de l'année, de l'initiative citoyenne lancée dans le cadre de la révision de la directive « eau potable ».

Près de 400 000 citoyens ont répondu aux questionnaires, cela témoigne d'un réel intérêt à ce sujet. Les quatre piliers de la réforme ont trait aux paramètres de qualité. L'UE travaille pour appliquer les paramètres recommandés par l'OMS et particulièrement sur les perturbateurs endocriniens de l'Agence chimique d'Helsinki pour les matériaux en contact avec l'eau.

Nous devons adapter nos objectifs à la réalité, améliorer l'accès à l'eau et la transparence sur les produits qu'elle contient. Sur la réutilisation des eaux usées, j'espère que le trilogue parviendra à trouver un accord sur les critères d'hygiène d'ici la fin de l'année 2019.

Le thème de la transparence est crucial. Aujourd'hui, les consommateurs doivent savoir si leur eau a du calcium, du magnésium, et éventuellement des métaux lourds qui ne devraient pas y être, pour nous inciter à améliorer nos objectifs.

En juillet 2018, nous avons eu le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement avec laquelle nous travaillons de manière extrêmement étroite et constructive. Il en a été conclu, que des progrès ont été constatés sur les Plans de gestion des districts



Véronica MANFREDI
Directrice « Qualité de la vie »
(eau, air, industrie),
DG Environnement auprès
de la Commission européenne

hydrographiques français dans ce deuxième cycle. Cependant, dans d'autres zones, il y a malheureusement eu des récessions. Nous nous basons encore aujourd'hui sur une directive adoptée en 2000, alors que nous sommes en 2019. Les chiffres globaux montrent que 60 % de nos rivières, de nos eaux de surface, ne sont pas en bon état. Les raisons de ces mauvais chiffres sont dues au secteur agricole et à l'industrie.

Pour l'hydromorphologie, il existe une manière de minimiser les impacts négatifs de toutes ces digues et infrastructures que l'on a créées. Les Pays-Bas s'engagent maintenant dans un schéma d'investissement afin de reconstituer ce que la directive appelle le flux écologique de nos rivières. Cela revitalise tout un écosystème qui a des capacités de séquestration naturelles du CO2 bien plus grande que la capture et le stockage du carbone. Je n'ai rien contre toutes les solutions humaines mais n'oublions pas que notre planète nous donne des filtres, et des systèmes d'épuration naturels à travers les roches et les racines des arbres. « Faisons de la nature notre alliée » après l'avoir un peu maltraitée.

Quels sont aujourd'hui les problèmes de la France ?

36 % de ses masses d'eau sont concernées par les activités agricoles

21 % des problèmes proviennent de l'absence de très bons traitements des eaux résiduaires urbaines.

21 % des problèmes viennent de pressions hydromorphologiques.

La Commission a recommandé à la France, de repenser sa politique tarifaire en mettant en œuvre l'article 9 de la DCE. Tous les articles de cette directive ne sont pas mis en œuvre, comme les dérogations qui peuvent être faites lorsque le projet présenté par les intervenants locaux est vraiment un projet qui soutient l'environnement.

La DCE analyse les eaux de surface, les rivières, et les lacs, et elle observe en même temps leurs statuts écologiques, chimiques et toute une série d'éléments hydromorphologiques. Pour un texte de 2000, le changement climatique est bien pris en compte, avec les notions « qualitatives » et « quantitatif ». Il est vrai que nous avons plus de difficultés pour analyser la pollution des eaux de surface que celle des eaux souterraines ainsi que certains produits chimiques.

Notre Fitness check constate que la détérioration des eaux a globalement cessé. On a amélioré la surveillance, ainsi que la transparence à l'information. En effet, la plupart des États membres sont aussi engagés dans un processus consultatif incluant davantage la société civile, les industries, et toutes les parties prenantes pour rédiger leur plan hydrographique.

Nous avons mené une étude avec l'OCDE, qui sera bientôt publiée, qui indique une nécessité d'investir d'environ 100 milliards d'euros dans les prochaines dix années pour le secteur de l'eau. Cela concerne principalement les États membres arrivés depuis 2004, qui investissent peu dans le traitement des eaux usagées. Nous avons fixés des échéances qui se sont révélées bien trop optimistes.

La DCE a permis des progrès, mais nous avons quatre ans de retard sur l'objectif d'atteinte des bons statuts pour nos eaux. Bien que la directive permette des dérogations et des exceptions bien justifiées pouvant aller jusqu'à 2027 au maximum, nous savons que c'est très ambitieux. Des nouvelles formes de contaminants, de microplastique sont présents dans nos eaux. On reconnaît dans les Fitness check que la législation pourrait être plus efficace sur ce dernier point, ne connaissant pas pour le moment l'impact du microplastique sur l'homme bien que cela endommage la santé de nos écosystèmes, et augmente le prix de l'eau. Pour les produits pharmaceutiques, l'UE a mené une étude pour comprendre la production de ces produits afin d'en améliorer leurs impacts environnementaux tout en gardant la même protection pour l'homme. L'objectif est de sensibiliser les médecins sur l'impact des antibiotiques mais aussi les agriculteurs sur les produits qu'ils donnent à leurs animaux.

Nous essayons d'améliorer la gestion des déchets et la surveillance des produits pharmaceutiques à finalité phyto-vétérinaire. L'Europe s'engage à créer des partenariats public/privé pour financer tous ces besoins. La Commission est là pour garantir que les objectifs seront atteints face aux éventuels problèmes de subsidiarité interne. La directive autorise beaucoup de dérogations permettant la création des systèmes individuels de collecte des eaux. Cela reste objectivement justifié mais uniquement dans certaines situations géomorphologiques.

Jean-Claude LECLABART
Député LREM de la Somme

La politique européenne de l'eau a permis des avancées incontestables. Plus de 80 % de la population européenne est aujourd'hui raccordée à une station d'épuration des eaux urbaines résiduelles, et 85 % des eaux de baignade surveillées sont en excellent état. La réduction de l'azote et du phosphore dans l'agriculture s'est traduite par une amélioration notable de la qualité de l'eau. Cependant, l'état des eaux européennes reste très préoccupant tant sur le plan quantitatif que qualitatif, car seuls 40 % des eaux de surfaces ont atteint l'objectif minimum d'obtenir un bon état écologique, et 38 % un bon état chimique, en raison notamment de l'essor des nouveaux polluants, comme les microplastiques, les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux, les pollutions diffuses, qui dégradent significativement l'état de la ressource.



Jean-Claude LECLABART
Député LREM de la Somme

Par ailleurs, les dérèglements climatiques se traduisent d'ores et déjà par des sécheresses ou des inondations d'intensité inégale.

Plusieurs raisons expliquent le fait que les objectifs de la DCE ne soient pas atteints : premièrement, les limites de la directive elle-même, et, notamment le principe du « one out, all out ». Deuxièmement, les limites liées aux contradictions des différentes politiques européennes : le modèle de la PAC reste productiviste,

et les pollutions diffuses d'origine agricole restent la première source de contamination des eaux européennes.

Troisièmement, les limites liées à la mise en œuvre des directives par les États membres : les contentieux sont nombreux.

Il est donc impératif de décréter l'état d'urgence sur l'eau, et de redéfinir la politique européenne à l'aune des nouveaux défis que sont le dérèglement climatique et l'essor de nouveaux polluants.

Le premier défi, ce sont les enjeux climatiques, qui sont les angles morts de la directive-cadre de l'eau. Il convient de compléter l'approche environnementale par

une approche axée sur la disponibilité de la ressource.

L'eau est à la fois la première victime des dérèglements climatiques, et l'une de nos armes les plus puissantes pour lutter contre ses conséquences.

Le deuxième défi est la qualité de l'eau. La refonte des directives « eau potable » et « eaux résiduaires urbaines » est une première réponse européenne au défi des nouveaux polluants.

La refonte de la directive « Eau potable » marque le passage d'une logique de traitement a posteriori à une logique de prévention des risques tout au long de la chaîne. Elle vise à améliorer la qualité de l'eau par l'actualisation des valeurs paramétriques. Pour nous, l'enjeu principal est l'équilibre entre la faisabilité opérationnelle et les exigences de la qualité de l'eau. Le règlement relatif à la réutilisation des eaux urbaines usées traitées, quant à lui, inscrit l'eau dans une logique d'économie circulaire, avec comme objectif de diminuer le recours aux nappes d'eau. La commission prévoit de trouver un accord d'ici la fin de l'année, pour multiplier par six le volume d'utilisation des eaux usées traitées.

Concernant les pistes du rapport, voici quelques-unes de ces orientations :

Au niveau européen, il s'agit de réviser la politique européenne de l'eau à l'aune des défis du dérèglement climatique et de garder le même niveau d'ambition en établissant un calendrier plus réaliste. Nous devons également intégrer l'objectif d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales. Il convient également de favoriser la transition du modèle agricole dans le cadre de la nouvelle PAC, d'inciter la Commission européenne à rémunérer les exploitations à forte intensité agricole pour des services environnementaux rendus dans la préservation de la biodiversité, pour la durabilité des sols, et la capture du carbone et de l'azote.

Enfin, il s'agit d'améliorer l'information du public, en affichant sur les factures d'eau, outre les informations sur la qualité de l'eau et le prix de l'eau par litre, la distinction entre le coût de la production et de l'assainissement et le coût moyen de l'eau avant assainissement dans le département.



Bernard BARRAQUÉ,

Directeur de recherche émérite au CNRS

Une des grandes questions posées par la Directive Cadre sur l'eau est celle du recouvrement des coûts des services rendus par son utilisation (article 9), dans un contexte de changement climatique. Nous devons rapidement diversifier les moyens de financer les mesures d'adaptation qui, contrairement à l'atténuation, concernent particulièrement le domaine de l'eau : car si on doit ajouter la prévention des inondations ou la gestion des sécheresses, il n'est ni acceptable ni légitime de financer l'ensemble de la politique de l'eau par la facture d'eau payée par les usagers domestiques et assimilés. Or la réorientation de l'action des agences de l'eau vers le milieu aquatique et la biodiversité, conformément à la DCE, est de plus en plus en décalage avec la contribution des factures en question à 80 ou 85 % du budget des agences.

Cela pose deux problèmes : jusqu'où peut-on jouer sur la facture d'eau, et donc sur le budget des services d'eau, pour exercer la solidarité des collectivités responsables envers d'autres aspects de la politique de l'eau qui ne relèvent pas de l'amélioration des services mais de la ressource ? D'autre part, comment financer la solidarité classique urbain/rural ?

Il faut chercher comment trouver une meilleure solution ainsi qu'un meilleur équilibre dans les financements, en s'inspirant des trois T de l'OCDE : les tarifs, les taxes et les transferts. À partir du moment où l'OCDE a accepté l'idée d'utiliser ces trois outils pour couvrir les coûts de la politique de l'eau, il faut absolument réfléchir à la façon de recouvrer les coûts visés à l'article 9 en recourant aux trois T, même en Europe. En effet, les coûts complets ne s'arrêtent pas au coût de fonctionnement et à l'amortissement des investissements, mais ils comprennent aussi les coûts externes : les coûts de l'environnement et ceux de la ressource. Or on en est bien loin : une partie des pays membres, particulièrement dans les pays du Sud, ne couvrent même pas le coût des investissements des services publics d'eau et d'assainissement par le prix du m³ d'eau.

Or la situation française est assez exemplaire en cette matière : les agences de l'eau ont fonctionné longtemps avec les redevances « pollution » et « prélèvement ». La première permet de couvrir approximativement les coûts environnementaux, et la deuxième,

en finançant la mobilisation de la ressource, revient à faire payer le coût de la pénurie de cette dernière.

Oui, mais faut-il répercuter les redevances des agences seulement sur les factures d'eau ?



Bernard BARRAQUÉ,
Directeur de recherche
émérite au CNRS

Pour en discuter, partons de deux arrêts de la Cour européenne de justice dans lesquels la Commission européenne a été déboutée d'une action qu'elle avait engagée contre l'Allemagne.

Dans le premier arrêt (affaire C-525/12 du 11 septembre 2014), la Commission reprochait à l'Allemagne de ne vouloir incorporer la notion de récupération des coûts dans sa législation nationale, que pour les services d'eau et d'assainissement, mais pas pour les



autres utilisations de l'eau. La CJUE a donné raison à la Commission, mais elle a aussi dit que cette récupération ne devait pas forcément se faire par un tarif.

On peut retenir de ce premier arrêt qu'on peut couvrir les coûts de la gestion durable de l'eau, par des tarifs, des taxes (ex. la

GEMAPI) et les transferts (ex. Paiements pour services environnementaux), et en s'appuyant éventuellement sur les réflexions de l'initiative de la gouvernance de l'eau de l'OCDE, conduite par l'équipe d'Aziza Akhmouch.

Par le deuxième arrêt (Affaire C-405/16 P du 28 Mars 2019), la Commission est à nouveau déboutée contre l'Allemagne pour avoir considéré à tort qu'un rabais sur des redevances de transition énergétique accordé aux entreprises fortement consommatrices d'énergie, étaient des aides d'État.



En créant une sur-redevance sur la consommation d'énergie, l'Allemagne voulait alimenter un nouveau fonds d'aide aux énergies renouvelables, mais ne pas frapper trop durement les entreprises grosses consommatrices. Un rabais fut décidé pour elles, et la Commission a considéré que ce rabais était en fait une aide d'État contrevenant aux principes d'égalité devant la concurrence.

Le raisonnement de la Cour s'est appuyé sur le fait que la sur-redevance était perçue par les opérateurs des lignes à haute tension : dans ce cas le rabais était le fruit d'un arrangement entre usagers de l'énergie électrique et l'État fédéral n'y était pas impliqué, donc il ne s'agissait pas d'aides d'État.

En France, par comparaison, pour éviter que les aides des agences de l'eau soient considérées comme aides d'État, il faudrait redéfinir les agences comme les mutuelles de leurs usagers et par conséquent, les redevances comme une mutualisation entre usagers, et non pas des impôts comme cela a été suggéré par le Conseil constitutionnel et entériné en 2006 par la loi LEMA. Les aides des agences de l'eau pourraient alors être considérées comme des transferts entre catégories d'usagers, et non pas des aides d'État. Mais il faudrait sortir les redevances des impositions de toute nature, comme l'avait proposé le Conseil d'État dans son avis de 1967. Un avis malheureusement oublié.

La directive-cadre ne précise pas bien comment doit être fait le recouvrement des coûts. Elle demande de calculer le taux de recouvrement des coûts « secteur par secteur », ce qui n'incite pas à réfléchir « territoire par territoire » en incluant la possibilité de transferts (ou paiements pour services environnementaux) entre secteurs d'usage de l'eau.

Et suite aux arrêts de la CJUE, une harmonisation européenne diversifiant les possibilités de recouvrement des coûts devient indispensable.

La DCE a réorienté la politique de l'eau, qui désormais fait partir celle-ci de la qualité et de la protection du milieu aquatique. Cette dernière incombe aux citoyens plus qu'aux consommateurs d'eau. Il faudrait donc réviser l'application de l'article 9 aussi en France. D'ailleurs, à côté des redevances des agences de l'eau payées essentiellement par les usagers des services publics, on voit se développer des taxes comme la GEMAPI qui est prélevée par 35% des EPCI. Mais il faudrait un mécanisme plus explicitement tourné vers les transferts. C'est pourquoi, à une échelle territoriale qui pourrait être l'EPTB ou le PTGE, il faudrait enfin laisser créer des « redevances pour service rendu mutualisé » : elles permettraient de faire couvrir les coûts des investissements non seulement par ceux qui en bénéficient directement, mais aussi par ceux qui en bénéficient indirectement par le biais de l'amélioration du milieu aquatique. On entend de plus en plus qualifier l'eau de bien commun. Suite aux travaux divers d'économistes et de politistes qui ont abouti au Nobel d'Elinor Ostrom, la France devrait donner une réalité fiscale à ce concept, et créer un système de redevance correspondant : ainsi la partition entre service rendu et impositions de toute nature élaborée par Michel Debré dans la loi de finances de 1959, s'élargirait à une troisième catégorie de parafiscalité faisant de l'eau un bien commun, comme c'est toujours le cas dans la Ruhr où les inventeurs de nos agences de l'eau étaient allés chercher l'inspiration. Et si on refuse de constitutionnaliser la perception et la dépense d'argent public par les comités de bassin où siègent des représentants du secteur privé, on peut choisir des instances comme les EPTB ou les EPAGE, qui sont dirigés strictement par des élus.

Comment agir ? Quelle stratégie d'action à mener pour la France ?

Pascale JOANNIN,
Directrice générale
de la Fondation Robert Schuman

La France a une antériorité, une technicité et une expertise mondialement reconnue à travers des acteurs gérant toute la chaîne de l'eau. Ce n'est pas l'État le moins-disant en matière d'expertise sur l'eau.

En effet, le système allemand de traitement des eaux est un système qui a été exclusivement local pendant très longtemps. C'est un État fédéral où les Länder ont des capacités et des compétences propres, mais cette organisation présente des limites, et ils sont en train de changer de modèle pour améliorer leur système.

La France constitue une sorte de modèle dans le traitement de l'eau et de la gestion, qui associe à la fois des collectivités locales mais également des entreprises, dans des partenariats publics-privés.

L'accès à l'eau potable est l'objectif de la directive qui est révisée grâce à une initiative citoyenne de Right2Water. La proportion de population dans l'Union européenne qui n'a pas accès à l'eau, ou du moins à l'eau potable, est marginale, mais c'est encore trop au XXI^e siècle, où l'on espère que ce continent, qui est l'un des plus riches et qui est une puissance économique et commerciale, devrait s'assurer que l'ensemble de sa population ait accès à l'eau potable.

Des chercheurs ont développé des techniques pour dessaler l'eau de mer à des prix raisonnables, dans le but d'être utilisée à des fins non pas de consommation humaine, mais pour l'industrie ou l'agriculture. Notre planète est constituée à 70% d'eau et les réserves d'eau salée ne manquent pas.

Nous pourrions aussi récupérer les eaux de pluie afin de les réutiliser, car elles tombent

parfois en abondance. Nous voyons bien déjà le problème que cela pose dans les régions plutôt désertiques, où il n'y a pas d'eau.

Concernant le traitement des eaux usées, nous avons en France, ainsi que dans d'autres États développés, une technicité pour retraiter l'eau et la redistribuer pour l'agriculture et l'industrie avec tout un circuit afin que l'eau ne soit pas utilisée à un usage unique. L'objectif est de faire en sorte que toute la chaîne pouvant alimenter le consommateur et le producteur ne soit pas tarifiée, dans des coûts non prohibitifs.

Sur les objectifs qui sont en train d'être révisés, le premier est l'accès, avec **la possibilité d'utiliser tous les types d'eau, avec l'assurance qu'ils sont de qualité, buvables, et à un tarif le plus juste possible. Car si l'eau coûte chère au consommateur, il y aura un différentiel et une discrimination entre les usagers d'un même pays.**

Le deuxième point relatif à la qualité de l'eau réside dans son transport. Cela porte, en effet, non pas sur l'accès ou le traitement, mais sur les conduits, afin qu'une fois jugée propre à la consommation elle ne se dégrade pas dans le tuyau de votre robinet ou là où elle va être utilisée.

Ensuite se posent les questions du coût et de l'information, dans une société où il faut être de plus en plus transparent. Les consommateurs souhaitent savoir quel est le type d'eau qu'ils consomment à travers une fiche indicative.



Pascale JOANNIN,
Directrice générale de la
Fondation Robert Schuman

COMMENT AGIR ? QUELLE STRATÉGIE D'ACTION À MENER POUR LA FRANCE ?

L'objectif final est destiné à faire en sorte que le continent européen, qui a fait beaucoup en matière d'environnement, pour en limiter les effets, notamment avec un objectif à zéro carbone, ait la même exigence sur l'eau, en développant tous les moyens pour assurer une ressource de qualité, à moindre coût et qu'on ne la tarisse pas.

Il faut donc que nos dirigeants politiques prennent conscience du fait qu'il y a de la part des citoyens une attente. Cela demande un peu de volonté politique afin de parvenir à atteindre l'exigence citoyenne d'accès à l'eau potable, à un moindre coût, pour tous, y compris pour 1,5 % de la population européenne, qui n'y a pas encore accès.



Erkki MAILLARD,
Directeur des Affaires Européennes d'EDF

Alors que s'ouvre une nouvelle mandature à Bruxelles, nous sommes dans une période de réexamen de la directive cadre sur l'eau, dans un contexte où une priorité politique est donnée à l'échelle de l'Union européenne dans la lutte pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, l'eau est une source d'énergie extrêmement précieuse, et il est important d'en tenir compte, y compris dans le cadre de la directive cadre sur l'eau.

Il est vrai qu'EDF gère 75 % des eaux de surface en France. En effet, l'eau permet de produire de l'électricité, et 90 % de l'électricité en France dépend de la ressource en eau, que ce soit pour la production d'origine thermique, nucléaire ou pour la production à base d'hydroélectricité. Cependant, plus encore aujourd'hui, l'eau est au fond l'élément qui va permettre ou permet le développement des énergies renouvelables. L'hydroélectricité est la première des énergies renouvelables, mais les

énergies renouvelables intermittentes peuvent être insérées de façon massive sur le réseau en France, parce que nous avons une capacité de stockage, et celle-ci c'est l'eau.

Il est important pour une entreprise qui investit 1/2 milliard d'euros par an dans l'hydroélectricité – EDF investit sur les territoires 1/2 milliard d'euros chaque année pour le maintien de ses ouvrages et l'amélioration de la performance -, d'avoir des objectifs clairs et une hiérarchisation des objectifs qui le soit également.

Sans gestion durable de l'eau, et sans priorité à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris dans la gestion de l'eau, nous ne parviendrons pas à tenir les objectifs que l'Europe se fixe, et que la France s'est également fixée dans sa Loi de transition énergétique ainsi que dans sa Loi Energie Climat. L'eau est indispensable au succès de la transition énergétique.

Comment peut-on travailler dans la perspective d'une possible révision de la directive-cadre sur l'eau ? Ce que l'on voit dans le cadre du Cercle Français de l'Eau, ainsi qu'à Bruxelles, c'est que ces problématiques liées à la gestion de la ressource, en quantité et en qualité, nécessitent beaucoup d'expertises. L'Union européenne sait organiser des concertations entre les différents acteurs. EDF travaille avec toute une série d'organisations non gouvernementales et les experts universitaires. Elle le fait très bien au niveau européen, et dans le cadre d'un processus organisé pour la mise en œuvre ou la négociation des textes sur l'eau. Du point de vue d'EDF, le paradoxe est que cette association, cette mutualisation des expertises et des énergies, cette Équipe de France de l'eau, lorsque l'on regarde en particulier l'énergie, n'existe pas encore.

Pourquoi ne pourrions-nous pas avoir en France, comme on le fait à l'échelle de l'Union européenne, une « Équipe de France de l'eau » afin de préparer les négociations liées à la directive-cadre sur l'eau qui rassemblerait toutes les énergies et les expertises des acteurs politiques des entreprises au niveau local et au niveau national, et du régulateur ?

Si l'on veut lutter contre le dérèglement climatique, l'eau est au cœur des enjeux. Si nous voulons que cet enjeu soit pris en compte dans la future directive cadre sur l'eau que nous appelons de nos vœux, il est utile de mettre tout le monde autour de la table, autour d'une priorité qui est la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dominique GATEL,
Président de la commission des affaires européennes et internationales à la FP2E

A Bruxelles, la France est en perte d'influence, ce qui a un impact au niveau de sa culture, de

sa langue et ses intérêts économiques.

L'eau est un enjeu de développement territorial extrêmement important, sous le triple aspect du développement social, de la biodiversité et économique. « Social », cela n'échappe à personne : historiquement, c'est un élément de solidarité entre les territoires, au niveau simplement urbain, et urbain/rural.

C'est également un élément de solidarité transgénérationnelle,

et c'est un point sur lequel sont menés actuellement des débats. C'est aussi, un élément sur lequel nous devons avoir une vision économique, car l'eau et la gestion de l'eau par les territoires doit bénéficier d'une réglementation supranationale, pour plusieurs raisons :

La première est que nous avons au niveau supranational des masses critiques en matière scientifique, en matière de toxicologie et de gestion des infrastructures, alors que nous avons plus de difficultés à en réunir au niveau strictement national et en particulier lorsque l'on descend au niveau des territoires.

La seconde raison est d'éviter les distorsions aux frontières. Les territoires doivent s'organiser, ou plutôt n'ont pas d'autre choix que de s'organiser pour faire face à la mondialisation, en bénéficiant de réglementations et de règles du jeu supranational.

La dernière raison, c'est le changement climatique. L'eau est le premier vecteur par lequel le changement climatique va nous frapper, que ce soit trop d'eau ou pas assez, avec une différence : trop d'eau provoque souvent

des réactions assez rapides pour adapter les territoires, alors que le manque d'eau est une question sur le long terme, et nous avons besoin de réponses systémiques. Assis à cette même table, EDF est bien placée pour savoir de quoi il s'agit.

J'avancerai quelques idées pour agir. La FP2E soutient vivement l'idée d'une "équipe de France de l'eau" lancée ce matin par l'EDF ; c'est quelque chose dont nous avons bien besoin. Nous avons laissé s'installer une situation qui ne nous est pas favorable au niveau européen avec notamment une vision faussée du recouvrement du coût de l'eau et de l'assainissement en France.

Nous devons reconnaître le bénéfice de la législation européenne en matière d'eau : DCE, directive « eaux usées urbaines » et la directive « eau potable ». A la FP2E, nous sommes convaincus que nous n'en serions pas là où nous en sommes, si l'Union Européenne ne nous avait pas imposé des progrès d'une façon systématique et horizontale, en faisant avancer tout le monde ensemble.

Le second point est le cadre de transparence. L'eau doit bénéficier d'un débat public de qualité, et nous avons besoin d'outils de mesure harmonisés sur ce qui constitue la facture d'eau, c'est-à-dire ce qui en fait le recouvrement. Il s'agit d'éviter également les distorsions aux frontières.

En matière d'économie circulaire appliquée au domaine de l'eau, nous avons participé au débat sur l'émergence d'une régulation sur la réutilisation de l'eau en irrigation agricole. Au niveau français, nous allons au-delà, du strict secteur agricole.

En ce qui concerne l'Équipe de France de l'eau, la FP2E est favorable à ce qu'un lieu de dialogue, d'échanges, de transparence, existe pour parvenir à avancer ensemble au niveau européen.

Adrien MORENAS,
Député du Vaucluse

Dès le départ de la création de la Commission « développement durable » sous la quinzième législature, il est apparu que le dérèglement climatique allait être parmi les grands enjeux de ce quinquennat, et surtout les réponses à apporter au dérèglement climatique.

Il faut cesser de réfléchir en silos, entre petit cycle et grand cycle. Cela n'existe plus, l'un



Dominique GATEL,
Président de la commission des affaires européennes et internationales à la FP2E

COMMENT AGIR ? QUELLE STRATÉGIE D'ACTION À MENER POUR LA FRANCE ?

étant interdépendant de l'autre. Moins il y a d'étiages dans les rivières, plus les captages sont pollués, et plus il va falloir traiter l'eau. Il va falloir alors avoir recours à un coût plus important de traitement, et cela va se voir mécaniquement sur la facture.

Le deuxième point est le fait que la France n'a pas à rougir de sa politique de l'eau, car elle est leader européen mondial en matière de gestion politique.

La troisième chose que nous pouvons dire est

de faire attention à la surtransposition que les parlementaires français ont l'habitude de mettre en place, et qui nous pénalise. À trop vouloir bien faire, bien souvent, nous nous retrouvons dans des situations que nous ne pouvons pas tenir.

Je donnerai pour exemple ce qui s'est passé en Bretagne avec les nitrates.

Au niveau européen, concernant le « One out all out », malgré tous les efforts que les agences de l'eau ont pu faire et tous les programmes qui ont été mis en place par la France, si un critère défini par l'Europe n'est pas bon, l'ensemble

Ensuite, il faut également savoir s'inspirer de ce qui se fait à côté de chez nous. Par exemple, en politique urbaine, aujourd'hui, un Maire aux Pays-Bas est obligé de pratiquer ce que l'on appelle le Water test, c'est-à-dire de regarder quel impact va avoir le projet qu'il est en train de mener au sein de sa commune : si cela correspond au nombre d'habitants, s'il est dimensionné pour, et s'il a réglé les problèmes, par exemple, du dernier mètre ou du premier mètre ; tout dépend du sens dans lequel on le prend, en matière de conduite d'eau.

Bien souvent, on parle de l'eau au niveau européen, national, des ministères et du Parlement, mais les premiers acteurs touchés par les politiques que nous menons sont les élus locaux.

La France n'utilise pas complètement les fonds européens mis à sa disposition. Nous rendons chaque année 700 M€ à l'Europe, qui pourraient être utilisés pour notre politique de l'eau.

Concernant l'agriculture française, elle est considérée comme la meilleure du monde et elle fait beaucoup d'efforts en matière d'économie d'eau. Nous devons porter une attention toute particulière sur les réglementations européennes qui créent des distanciations de concurrence pour les agriculteurs. En particulier sur les distorsions ; l'Espagne et l'Italie se servent pleinement les outils donnés par l'Europe, pour réutilisent les eaux usées retraitées et la désalinisation. La France doit faire attention aux effets d'annonce, le ministère nous explique qu'il va tripler la réutilisation des eaux usées traitées, qui représente actuellement 0,17 %. Nous allons donc passer à 0,3 %, ou 0,4 %, quand les italiens sont à 17 % et les espagnols à 20 %. Il faut que l'ensemble des acteurs politiques soit engagé autour du Cercle Français de l'Eau.



Adrien MORENAS,
Député LREM du Vaucluse

des efforts tombe à l'eau et un cours d'eau, au lieu d'être en état amélioré se retrouve en rouge, dit « mauvais état ». Nous avons donc demandé à l'Europe de modifier ce critère afin que l'on puisse au moins se rendre compte, nous, politiques, en votant les budgets, du bienfondé du travail engagé par les agences, et surtout de l'argent qui a été mis, et de voir s'il y avait une réelle efficacité des politiques que les agences mènent.



Thierry BURLLOT,
Président du Cercle
Français de l'Eau

Conclusion

La question de l'eau est finalement la question du modèle de développement que nous allons mettre en œuvre. C'est bien le développement économique et l'aménagement de la France qui feront la qualité de l'eau des rivières. Par conséquent, la politique de l'eau n'est pas une politique environnementale, mais bien une politique économique.

Il est sans doute indispensable que l'on réapprenne la transversalité et la

cohérence des politiques publiques. C'est bien la politique agricole que nous allons mener dans notre territoire qui fera la qualité de l'eau de nos rivières et de nos fleuves. Il s'agit de savoir quelle politique agricole nous mettrons en place aujourd'hui en Europe.

Il faut s'en tenir aux caps fixés par la DCE et ne baissons surtout pas la garde, car nos contribuables, nos concitoyens, ne comprendraient pas ! Ne baissons pas les objectifs, même si cela est difficile. En effet, baisser les objectifs, c'est aller face à des incompréhensions. Beaucoup de questions environnementales se régleront au niveau européen, car, aujourd'hui, les sujets sont planétaires, mondiaux, et l'Union européenne a un rôle considérable à jouer. Faisons donc confiance à l'Europe, et soyons offensifs sur ces questions. Ne laissons pas les autres le faire. Encore une fois, il y a de la technique, mais surtout du politique et il faut que ce dernier soit ambitieux sur ces sujets. La France a un modèle de l'eau qui fonctionne et qui est une référence dans le monde entier.

Aujourd'hui, le problème de l'eau est celui du bien commun, et la question de la considération que l'on fait de son bien commun. Il faut, évidemment, des directives européennes du politique, et du territoire ; il faut les trois ! Lorsque je dis « du territoire », c'est l'ensemble

des acteurs du territoire : économiques, sociaux, environnementaux, qui partagent une véritable ambition. C'est la territorialisation de l'action publique autour de l'eau dans nos territoires.

Il faut que la France accélère le mouvement grâce à tous les leviers à sa disposition. Notamment, que nous restions sur le principe de « l'eau paye l'eau », du pollueur/payeur, et sur la gestion par bassins hydrographiques.

Si nous voulons être à la hauteur des accords de Paris, des économies décarbonées, ou mettre nos populations à l'abri de ce qui va arriver, (à savoir sécheresses, inondations, dérèglements climatiques, ce que nous vivons déjà,) il faut écrire une feuille de route cohérente. Le Cercle Français de l'Eau veut faire partie de ce travail collectif, et non pas être dans l'opposition des systèmes, mais dans la cohérence et dans l'action.

En France nous avons de très bons joueurs sur le sujet de l'eau, mais une très mauvaise équipe. C'est comme au rugby : pour gagner, il faut une âme, une volonté, un chemin, et une ambition partagée. C'est sans doute ceci qui nous manque.

Les débats ont été animés par :
Pierre VICTORIA,
Directeur du développement durable chez Veolia,
vancien Délégué général du Cercle Français de l'Eau



Cette synthèse a été réalisée sous la responsabilité de l'équipe permanente du CFE :
Philippe de QUATREBARBES et Clotilde TERRIBLE

Photographies :
Éric NOCHER



Retrouvez les actes sur :
www.cerclefrançaisdeleau.fr



CERCLE
FRANÇAIS DE L'EAU